

République Française



Arrêté en date du 1^{er} juillet 2026

Portant désignation des Vice-Présidents au sein de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT)

Le Président du Conseil d'Administration de l'ADIT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'ADIT adoptés par l'Assemblée générale constitutive,

VU l'élection du collège territorial à l'Assemblée générale en date du 15 juin 2026 suite aux élections municipales de mars 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Désignation des Vice-Présidents au Conseil d'administration de l'ADIT

Conformément à l'article 11.1 des statuts de l'ADIT, le Président du Conseil d'administration désigne :

- Monsieur Grégory BONNET, Conseiller départemental, Vice-Président au titre du collège départemental,
- Monsieur Gaëtan MONNIER, Maire de Viverols, Vice-Président au titre du collège territorial.

Article 2 : Affichage et Publication

Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et publié sur le site internet de l'ADIT (www.adit63.puy-de-dome.fr) dans la rubrique « qui sommes-nous » onglet « fonctionnement ».

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont Ferrand soit par courrier à l'adresse suivante : 6 Cours Sablon 63000 Clermont-Ferrand soit via l'applatif informatique «Télérecours citoyens» accessible sur leur site internet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- d'un recours gracieux, dans ce même délai, formé devant le Président du Conseil d'administration de l'ADIT.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} juillet 2026

Le Président du Conseil d'administration de l'ADIT,

Lionel CHAUVIN

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Hôtel du Département - 24 rue Saint-Esprit - 63033 Clermont-Ferrand

04 73 42 20 20



Accusé de réception en préfecture
N° 2026-01-26 25314-AR
Date de réception préfecture : 07/07/2026